

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 14 JUIN 2006

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le mercredi 14 juin 2006 à 9h00 à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

**Étaient Présents :**

- Monsieur Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan

**Étaient excusés :**

- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, donne pouvoir à M. HAMEL
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, donne pouvoir à M. THOMAS
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique

**Assistaient également à la séance :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Claude POTTIER, Payeur Départemental de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 14 JUIN 2006 A 9H00

**IV – QUESTIONS DIVERSES**

**1 – Natura 2000 : Elaboration du Document d'Objectifs du site  
des Marais de Redon et de Vilaine : Demande de subvention au  
FEDER et à l'Etat.**

Par délibération du 17 juin 2003, l'IAV s'est engagée dans la démarche Natura 2000 pour le site des Marais de Redon et de Vilaine (FR 5300002). Aujourd'hui la première phase du document d'objectifs s'achève. Elle correspond aux états des lieux des activités humaines sur le site, du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et à la définition des différents enjeux de la démarche Vivre les Marais.

La poursuite de la démarche « Natura 2000 » nécessite pour l'animation en 2006 l'emploi de la chargée de mission :

Soit un montant en charges salariales de **42 909 € TTC**

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006.

La DIREN Bretagne et la préfecture d'Ille et Vilaine nous ont confirmé la disponibilité de fonds FEDER en complément de ceux de l'Etat pour financer cette opération. Le plan de financement des dépenses énumérées pourrait alors se dresser comme suit : 72 % ETAT et 28 % FEDER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte ce plan de financement et sollicite du FEDER et de l'Etat les subventions correspondantes ;**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**

**Pour extrait conforme**

**Le Président**

**Yvon MAHE**

